

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 avril à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise De ROFFIGNAC, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 13 mars 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 28/03/2024, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 29/03/2024, la loi l'autorisant à délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum comme évoqué dans l'article 6.3 du règlement intérieur du SMIDDEST.

Etaient présents : Mme Françoise DE ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; M. Louis CAVALEIRO, M. Jean-Pierre GERVREAU.

Etaient excusés : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, M. Jean PROU, M. Jackie BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Virginie JOUVE, Mme Joëlle MARIE REINE SCIARD, M. Rémi JUSTINIEN, M. Olivier ESCOTS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Vincent BARRAUD, M. Stéphane COTIER.

Absents représentés : Mme Marie-Pierre QUENTIN (représentée par Mme Ghislaine GUILLEN), M. Cyril PENAUD (représenté par M. Jean-Pierre GERVREAU).

Etaient également présents : M. Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Magali LEFEBVRE, Rédactrice SMIDDEST

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC.

Secrétaire de séance : M. Louis CAVALEIRO.

Délibération N° 2024-02-24

Estuaire de la Gironde – Lancement des prestations dans le cadre du Plan Garonne

Membres en exercice : 17

Membres présents : 04

Suffrages exprimés : 04

Pour : 04

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le règlement intérieur du SMIDDEST et son article 6.3 et le PV du CS du 28/03/2024 ;

Vu le contrat plan interrégional état-régions (PIER) Vallée de la Garonne III 2021-2027 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 portant attribution d'une subvention au Syndicat Mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde ;

Vu l'article R2122-3 du code de la commande publique ;

Pour répondre aux objectifs de la mission « Paysages de Garonne : perceptions des identités de l'estuaire de la Gironde », initiée dans le cadre du CPIER Plan Garonne, le SMIDDEST souhaite faire appel à un prestataire pour engager une démarche artistique et paysagère à l'échelle de l'estuaire de la Gironde.

Pour mener cette démarche, le SMIDDEST souhaite réactiver le projet artistique « MARITIMES » produit par les artistes Olivier Crouzel et Sophie Poirier.

Le marché ayant pour objet la réactivation d'une œuvre artistique unique il peut être conclu de gré à gré, sans publicité ni mise en concurrence, quelle qu'en soit la valeur (article R2122-3 du code de la commande publique). La proposition de l'association TILOS respecte le cahier des charges établi, et est conforme à la proposition du SMIDDEST faite pour l'AMI Plan Garonne,

En parallèle, le SMIDDEST souhaite faire appel à un prestataire pour mener une démarche de médiation paysagère à l'échelle de l'estuaire de la Gironde en lien avec le projet artistique « MARITIMES - ESTUAIRE DE LA GIRONDE ». Le montant de la prestation de médiation est inférieur au seuil de 40 K€ HT des marchés publics ce qui permet de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables (l'article R. 2122-8 du code de la commande publique). La proposition de l'association NOUS AUTRES datée du 23.01.2024 (jointe en annexe), respecte le cahier des charges

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser Mme la Présidente à contractualiser la commande artistique auprès de l'association TILOS par la signature de la convention annexée à la présente délibération ;

Article 2. D'attribuer le marché de la prestation de médiation paysagère à l'association NOUS AUTRES ;

Article 3. D'autoriser Mme la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à la réalisation de ces deux prestations.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Floirac, le 8 avril 2024.

La Présidente,

Françoise De ROFFIGNAC

SMIDDEST
12 rue du Développement Durable de l'Estuaire
01 57 42 28 76 - contact@smiddest.fr
Sirat : 253 306 310 00058

Le secrétaire de séance,

Louis CAVALEIRO